

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

UMOJA WA AFRICA



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

UNIÓN AFRICANA

Addis-Abéba, Éthiopie. Boîte Postale : 3243 Tél. : (251-11) 5513 822 Télécopie : (251-11) 5519 321

Courriel : situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
1151^{ÈME} RÉUNION

28 AVRIL 2023
ADDIS-ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/COMM.1151 (2023)

COMMUNIQUÉ



COMMUNIQUÉ

Adopté par le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) à sa 1151^e réunion tenue le 28 avril 2023 sur le thème : « Un an des opérations de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie (ATMIS) : Progrès, défis et financement ».

Le Conseil de paix et de sécurité,

Rappelant toutes ses décisions précédentes sur la situation en Somalie et sur les opérations de l'ATMIS, ainsi que la résolution 2628(2022) du Conseil de sécurité des Nations Unies qui a autorisé la reconfiguration de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) en ATMIS ;

Notant les remarques d'ouverture de S.E. l'Ambassadeur Abdelhamid Elgharbi, Représentant permanent de la République tunisienne auprès de l'UA et Président du Conseil de paix et de sécurité (CPS) pour le mois d'avril 2023, les remarques liminaires de S.E. l'Ambassadeur Bankole Adeoye, Commissaire de l'UA aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité, la communication de S.E. l'Ambassadeur Souef Mohamed El-Amine, Représentant spécial du Président de la Commission pour la Somalie et Chef de l'ATMIS, ainsi que la déclaration du Représentant de la République d'Ouganda, au nom des pays contributeurs de troupes, l'Union européenne (UE) et les Nations unies ;

Réaffirmant la solidarité de l'UA avec le peuple et le gouvernement fédéral de Somalie dans leurs aspirations à une paix durable, à la sécurité, à la stabilité et à la prospérité, qui bénéficieront à la région de la Corne de l'Afrique et au continent dans son ensemble, **réaffirmant également** l'engagement indéfectible de l'UA à respecter l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'unité de la Somalie ; et

Agissant en vertu de l'article 7 de son Protocole, le Conseil de paix et de sécurité :

1. **Prend note avec satisfaction** des progrès accomplis à ce jour dans la mise en œuvre des tâches prioritaires de l'ATMIS au cours de l'année écoulée, et des opérations coordonnées, conjointes et indépendantes menées par les Forces de sécurité somaliennes (SSF) et l'ATMIS pour démanteler et affaiblir Al-Shabaab et d'autres groupes terroristes et les priver de leur liberté de mouvement et d'action dans les secteurs de l'ATMIS, ce qui a abouti à la libération de plusieurs villes et villages occupés par Al-Shabaab, facilitant ainsi la fourniture de services publics de base par le Gouvernement fédéral de Somalie (FGS) aux populations somaliennes, et, à cet égard, **félicite** les Forces de sécurité somaliennes et l'ATMIS pour ces progrès ;

2. **Salue** les efforts et les sacrifices consentis par les hommes et les femmes d'Afrique dans la recherche de la paix et de la stabilité en Somalie, **rend hommage** aux pays contributeurs de troupes et de forces de police (T/PCC) de l'ATMIS et, en particulier, à chaque membre du personnel de l'ATMIS pour avoir sacrifié sa vie à la cause de la paix et de la stabilité en Somalie et dans l'ensemble de la région de la Corne de l'Afrique, et **souhaite** un prompt rétablissement à tous ceux qui ont été blessés par les attaques d'Al-Shabaab ;

3. **Salue également** les efforts déployés par le gouvernement fédéral de Somalie en vue de s'approprier pleinement le processus de stabilisation du pays et d'en assumer le leadership, comme en témoigne le lancement de la stratégie nationale de stabilisation qui donne un nouvel élan aux efforts visant à rétablir l'autorité de l'État et à fournir des biens et des services publics de base dans les zones libérées, **se félicite** de la coopération entre le gouvernement fédéral de Somalie et les États membres fédéraux, marquée par la tenue régulière de réunions dans le cadre du Conseil consultatif national (CCN) afin d'examiner les priorités en matière de renforcement de l'État, **réaffirme**

l'engagement indéfectible de l'UA à continuer à soutenir le FGS afin de renforcer les capacités du pays à assumer la pleine responsabilité de la sécurité du pays et à faciliter les efforts en vue de la mise en œuvre des priorités nationales dans le cadre du plan de transition somalien (STP), et, à cet égard, **appelle** la communauté internationale à continuer à soutenir ce processus géré et dirigé par les Somaliens, et qui sert de base à une transition réussie et à une paix et une stabilité durables dans le pays ;

4. **Souligne l'importance** des succès opérationnels remportés contre Al-Shabaab, qui témoignent une nouvelle fois de l'accroissement des capacités des forces de sécurité somaliennes à mener des opérations de sécurité, ce qui constitue un élément essentiel pour assurer avec succès le transfert progressif des responsabilités de l'ATMIS en matière de sécurité aux forces de sécurité somaliennes d'ici le 31 décembre 2024, et **souligne également** que le processus de réforme et de restructuration des forces de police somaliennes demeure essentiel pour la stabilisation à long terme de la Somalie ;

5. **Félicite** l'ATMIS pour sa contribution à la réussite de la mise en œuvre et de la réalisation du Plan de transition pour la Somalie (STP), ainsi que de la Stratégie nationale de stabilisation de la Somalie, notamment en assurant la sécurité nécessaire et en permettant aux partenaires d'accéder aux zones nouvellement libérées à la suite d'opérations menées par la Somalie et soutenues par l'ATMIS, ainsi qu'en renforçant les capacités institutionnelles des Forces de sécurité somaliennes, la supervision des élections en mai 2022, **appelle** tous les partenaires à assurer la coordination, l'unité d'objectif, la cohérence et la complémentarité des efforts de toutes les parties prenantes au Gouvernement fédéral de Somalie et ce, conformément au Plan de transition pour la Somalie ;

6. **Salue** les progrès accomplis dans la reconfiguration de l'ATMIS, notamment en ce qui concerne l'état de préparation de l'UA et de l'ATMIS et leur planification en vue de faciliter le retrait des 2 000 soldats, y compris l'identification des bases opérationnelles avancées (FOB) à transférer ou à fermer pour accélérer la création de forces mobiles et renforcer l'intégration et la protection des forces, ainsi que l'achèvement du processus d'examen des équipements de l'ATMIS parallèlement à l'élaboration d'un nouvel état des besoins des unités (SUR) pour la mission et **demande** à l'ATMIS et au Gouvernement fédéral de Somalie (FGS) de réaliser toutes les tâches en suspens pour assurer l'achèvement de la phase I du plan de transition dont le calendrier a été modifié en ce qui concerne le retrait de 2 000 soldats de l'ATMIS d'ici le 30 juin 2023, tout en prenant note de la nécessité de commencer les préparatifs pour le retrait de 3 000 soldats de l'ATMIS au cours de la phase 2 de la transition qui doit s'achever d'ici le 30 septembre 2023 ;

7. **Félicite** la Commission de l'UA pour l'évaluation conjointe et l'inspection consultative des capacités promises, y compris des moyens aériens et des hôpitaux de campagne supplémentaires de la part de l'Éthiopie et du Kenya, et **demande** au Gouvernement fédéral de Somalie de continuer à prendre des mesures plus efficaces pour traiter les questions liées à la constitution de la force, afin d'assurer le transfert rapide et ordonné des responsabilités de l'ATMIS en matière de sécurité aux forces de sécurité somaliennes ;

8. **Appelle** le Conseil de sécurité des Nations unies à examiner favorablement la demande renouvelée du gouvernement fédéral de Somalie de lever l'embargo sur les armes imposé au pays, notamment à la lumière des progrès accomplis jusque-là dans la réalisation des objectifs définis dans la Résolution 2662 (2022) du Conseil de sécurité, afin de s'assurer que le pays est suffisamment équipé en armes pour répondre efficacement aux menaces sécuritaires que posent le groupe terroriste Al-Shabaab et les autres groupes armés actifs en Somalie, au moment où il s'apprête à assumer les responsabilités de l'ATMIS en matière de sécurité à la fin de la période de transition d'ici le 31 décembre 2024 ;

9. **Tout en prenant note** des acquis notables enregistrés par l'ATMIS pendant un an, le Conseil **se déclare profondément préoccupé** par les déficits de financement constatés qui ont eu un effet sur le retrait des forces de Somalie le 30 juin 2023 et le 31 décembre 2024 respectivement, **souligne avec force** la nécessité de renforcer les Forces de sécurité somaliennes avant le retrait afin d'éviter de laisser un vide sécuritaire qui pourrait être exploité par les terroristes ;

10. **Se déclare en outre profondément préoccupé** par le financement inadéquat, non durable et imprévisible de l'ATMIS, notamment les déficits de financement importants qui persistent, toutes choses qui ont un impact sur la mise en œuvre globale du mandat de l'ATMIS et les préparatifs pour le retrait des troupes, avec une situation susceptible de se détériorer si aucun financement supplémentaire n'est obtenu. À cet égard, **réitère** son appel au Conseil de sécurité des Nations unies, tel que formulé au paragraphe 9 du communiqué [PSC/PR/COMM.1075 (2022)] adopté le 12 avril 2022, demandant la tenue d'une session extraordinaire sur le financement prévisible, adéquat, durable et pluriannuel de l'ATMIS pour toute sa durée, ce qui n'a pas encore été fait ;

11. **Rappelle** la décision de la 36^e Session ordinaire de la Conférence de l'Union qui a approuvé l'utilisation immédiate du Fonds pour la paix et de sa Facilité de réserve pour les crises afin de combler le déficit financier de l'ATMIS, et propose à la 46^e Session du Conseil exécutif prévue en juillet 2023 d'approuver un budget spécial pour couvrir une partie du déficit actuel de l'ATMIS et les coûts de fonctionnement en utilisant le Fonds pour la paix de l'Union africaine ;

12. **Réitère** son appel à la communauté internationale afin qu'elle se joigne aux efforts de l'UA en vue de mobiliser des ressources supplémentaires en faveur des opérations de l'ATMIS ;

13. **Salue et entérine** les conclusions de la réunion des chefs d'État des pays contributeurs de troupes organisée entre Burundi, Djibouti, le Kenya, l'Éthiopie et l'Ouganda à Entebbe (Ouganda) le 27 avril 2023 et **soutient** l'appel au partenariat et au renforcement de la solidarité entre les pays voisins de la Somalie dans la lutte contre Al-Shabaab, et **exprime** son soutien aux pays qui contribuent des troupes dans le cadre de la lutte contre Al-Shabaab en vue de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité en Somalie et dans l'ensemble de la région ;

14. **Réaffirme son engagement** à continuer à soutenir la Somalie dans ses efforts de paix, y compris par le recours au Fonds pour la paix de l'UA, comme décidé par la 36^e session ordinaire de la Conférence tenue les 18 et 19 février 2023, afin de remédier au déficit de financement croissant de l'ATMIS, et à cet égard, **exprime une fois de plus sa sincère gratitude** à l'Union européenne, aux Nations Unies et aux autres partenaires au développement, notamment le Royaume-Uni, pour leur soutien continu à l'ATMIS, et **appelle** les partenaires internationaux à apporter un soutien supplémentaire aux opérations de l'ATMIS ;

15. **Demande** au Président de la Commission de l'UA de transmettre le présent communiqué et le rapport sur la situation en Somalie et les opérations de l'ATMIS, ainsi que les conclusions de la réunion des chefs d'État et de gouvernement des pays contributeurs de troupes, adoptées le 27 avril 2023 à Entebbe (Ouganda), au Conseil de sécurité des Nations Unies ; et

16. **Convient** d'effectuer une mission de terrain en Somalie en vue d'échanger avec les autorités somaliennes et évaluer les opérations de l'ATMIS ; et

17. **Décide** de demeurer activement saisi de la question.

2023-04-28

Communiqué of the 1151st meeting of the Peace and Security Council, held on 28 April 2022, on Briefing on One Year of African Union Transition Mission in Somalia (ATMIS) Operations: Progress, Challenges, and Funding.

Peace and Security Council

African Union Commission

<https://papsrepository.africa-union.org/handle/123456789/1863>

Downloaded from PAPS Digital Repository, Department of Political Affairs, Peace and Security (PAPS)